



**PRÉFET
DU CALVADOS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté et des
collectivités locales
Bureau de la réglementation, des
associations et des élections**

Arrêté préfectoral N° DCL-BRAE-23-019 portant abrogation de la suspension temporaire de l'habilitation de la SAS Marbrerie Pompes Funèbres de Vaucelles sise 3 rue Eustache Restout – 14000 CAEN (siège de l'entreprise – SIRET 440 185 882 000 14) et de l'établissement Marbrerie Pompes Funèbres Barbier sise 19 route d'Harcourt – 14123 FLEURY SUR ORNE (SIRET 440 185 882 000 48)

**Le préfet du Calvados
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2223-23 et suivants, R 2213-8-1 et R 2223-24 et suivants ;

VU le code des relations entre le public et l'administration, et notamment les articles L 242-1 et suivants ;

VU l'arrêté DCL-BRAE-036 du 1^{er} août 2022 renouvelant l'habilitation de la SAS Pompes Funèbres de Vaucelles sise 3 rue Eustache Restout – 14000 CAEN ;

VU l'arrêté rectificatif DCL-BRAE-057 du 17 octobre 2022 portant habilitation de l'établissement Marbrerie Pompes Funèbres Barbier sise 19 route d'Harcourt – 14123 FLEURY SUR ORNE

VU l'arrêté DCL-BRAE-22-093 de suspension temporaire de l'habilitation de la SAS Marbrerie Pompes Funèbres de Vaucelles sise 3 rue Eustache Restout – 14000 CAEN (siège de l'entreprise – SIRET 440 185 882 000 14) et de l'établissement Marbrerie Pompes Funèbres Barbier sise 19 route d'Harcourt – 14123 FLEURY SUR ORNE (SIRET 440 185 882 000 48) ;

VU la demande de modification d'habilitation formulée par la société FUNE SPHERE représentant les intérêts de la SAS ANEMONE 14 sise 2 avenue de Paris – 14000 CAEN (SIRET 533 775 524 00028) en date du 10 février 2023 ;

Considérant le rachat de la totalité du capital de la SAS Marbrerie Pompes Funèbres de Vaucelles et de son établissement secondaire Marbrerie Pompes Funèbres Barbier par la SAS ANEMONE 14 en date du 17 janvier 2023 ;

Considérant la démission de Monsieur Gilles BARBIER en sa qualité de président de la SAS Marbrerie Pompes Funèbres de Vaucelles et de son établissement secondaire Marbrerie Pompes Funèbres Barbier et la désignation par la SAS ANEMONE 14 de la société FUNE SPHERE en qualité de nouvelle présidente ;

Considérant que le dossier de demande de modification de l'habilitation est complet en date du 07/03/2023 ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture du département du Calvados ;

ARRETE

Article 1 – L'arrêté préfectoral DCL-BRAE-22-093 de suspension temporaire de l'habilitation de la SAS Marbrerie Pompes Funèbres de Vaucelles sise 3 rue Eustache Restout – 14000 CAEN (siège de l'entreprise – SIRET 440 185 882 000 14) et de l'établissement Marbrerie Pompes Funèbres Barbier sise 19 route d'Harcourt – 14123 FLEURY SUR ORNE (SIRET 440 185 882 000 48) est abrogé ;

Article 2 – En application de l'article R 2223-65 du code général des collectivités territoriales, en vue de l'information des tiers, le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados.

Article 3 – Un recours contentieux contre cet arrêté peut être introduit auprès du tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux ou hiérarchique qui interrompt le recours contentieux pourra être exercé. Le délai du recours contentieux, prorogé par l'exercice de ces recours administratifs, ne recommence à courir à l'égard de la décision initiale que lorsqu'ils ont été l'un et l'autre rejetés. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 4 – La secrétaire générale de la préfecture du département du Calvados est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la SAS ANEMONE 14, en lettre recommandée avec accusé réception.

Fait à CAEN, le 7 mars 2023

Pour le préfet et par délégation,
La secrétaire générale


Florence BESSY

Copie du présent arrêté est adressée à :

- Mme le Maire de Mondeville